



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.*

*Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.*

*Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.*

*Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).*

*Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

*Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.*

-----  
**Rapport N° 3**  
**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND A**  
**L'EXPERIMENTATION DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN**  
**LE WEEK-END SUR LE PERIMETRE METROPOLITAIN**  
-----

Rapporteur : Monsieur Cyril CINEUX

Rappel du Contexte

La question de la gratuité des transports en commun traverse les collectivités publiques françaises depuis quelques années. Après les expériences de Niort, Châteauroux et Aubagne, Dunkerque a ouvert un nouveau cycle. Plusieurs métropoles se sont lancées dans des expérimentations, dans des conditions variées, depuis l'installation de leurs exécutifs consécutive aux dernières élections municipales. Le terrain sur lequel grandit cette question est celui de la nécessité de renforcer le transport en commun comme alternative à la voiture individuelle compte tenu des enjeux climatiques et de santé publique.

Ce besoin de transition rapide est favorable à des expérimentations, et le fait que le financement des transports en commun dépend majoritairement d'autres sources de recettes que la tarification les rend possibles.

Sur notre métropole, les rencontres citoyennes de la mobilité ont permis d'identifier des propositions d'actions en faveur de la mobilité, parmi lesquelles la mise en place d'un pacte gratuité. Ce pacte s'est traduit par la prise en charge de l'abonnement C.Vélo par la Métropole, la gratuité des transports en direction des piscines, la gratuité du Bus de nuit. Ces gratuités sont désormais effectives. Le pacte comprenait également la mise en place d'une étude permettant de concevoir des expérimentations de gratuité pour les transports en commun.

Sur cette période, des réflexions ont été conduites pour la mise en œuvre d'une expérimentation de la gratuité le weekend : première étude livrée en 2019 et calage de la mise en œuvre en 2021 avec la constitution d'un comité de technique animé par le SMTC et composé de T2C, et du cabinet VIGS.

Mise en œuvre d'une expérimentation de la gratuité sur le ressort territorial du SMTC

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'acter la mise en œuvre d'une expérimentation de la gratuité le week-end, pour une période de 24 mois. L'expérimentation débutera le 4 décembre 2021, de façon à répondre aux besoins des préparatifs des fêtes de fin d'année.

Elle concernera tous les usagers des transports en commun, qu'ils soient ou non habitants d'une des communes du ressort territorial du SMTC-AC. Cette option permet de garantir le libre accès (sans titre de transport) aux bus et tramways, ainsi qu'aux véhicules de transport à la demande (y compris Personnes à Mobilité Réduite).

Elle débutera chaque week-end au 1er service du samedi matin : 1er départ aux Vergnes à 4h14, pour se terminer au dernier service du dimanche soir, c'est-à-dire jusqu'à 1h30 le lundi matin (le service de nuit du dimanche est donc inclus jusqu'au dernier tramway).

Les services concernés sont les transports en commun (réguliers et à la demande).

Cette expérimentation de gratuité du week-end présente plusieurs intérêts.

La gratuité du week-end permet, sur un moment moins contraint par les horaires, d'essayer les transports en commun. L'obstacle de l'achat d'un carnet et de son coût ressenti (14,40 € aujourd'hui) étant supprimé, c'est l'occasion de constater qu'on peut se déplacer en ville, sans avoir à penser à la voiture et au stationnement. C'est aussi l'occasion de constater que ce n'est pas difficile de prendre le bus ou le tramway et qu'il n'y a pas de problème de sécurité, donc qu'on peut aussi pratiquer la semaine. L'expérimentation permet ainsi de mesurer non seulement l'attractivité de la gratuité, mais également comment on peut basculer d'une pratique occasionnelle à une pratique plus régulière.

La gratuité le week-end vient appuyer l'axe politique majeur du mandant sur le volet transition sociale : cette mesure, renforcera l'utilité socio-économique et environnementale des transports publics en supprimant toutes conditions d'accès et de limites d'utilisation des transports aux catégories sociales les moins aisées et en facilitant, pour tous les habitants, un changement de comportement favorisant la non-utilisation de la voiture particulière.

De plus la gratuité du week-end permet de renforcer l'attractivité du cœur urbain, commerces et loisirs. Le prix et l'inconfort lié à la conduite et au stationnement sont parfois cités comme des obstacles à l'attractivité commerciale du cœur de ville. En offrant une solution de transport en commun gratuite, la puissance publique réduit cet obstacle à la pratique des centres villes.

Enfin, la pratique régulière du transport en commun est souvent liée aux déplacements domicile-travail ou domicile-étude. Un des enjeux du projet de restructuration du réseau de bus, permis par le projet INSPIRE, est de développer le recours au transport en commun pour les trajets domicile-loisirs. La gratuité du week-end donne une incitation supplémentaire à venir essayer le transport en commun pour ce type de déplacement, par exemple aux bords d'Allier.

Un travail d'évaluation de l'impact de cette mesure sur la fréquentation des transports en commun le week-end, sera réalisé (comptages manuels par sondage). L'offre actuelle du week-end est maintenue à l'identique. Si nécessaire, l'offre pourra être renforcée le week-end, compte tenu de la fréquentation constatée.

Un accompagnement de l'expérimentation est mis en place afin d'en garantir les bonnes conditions de réalisation. Ainsi, des moyens de communication sont déployés pour informer les usagers des conditions pratiques de l'expérimentation, en indiquant ce qui change (l'accès gratuit le week-end sans validation) et ce qui ne change pas (notamment l'accès payant la semaine avec validation, la tarification, le règlement d'exploitation).

La régie T2C met également en place des ajustements techniques permettant de s'adapter à ces nouvelles conditions d'exploitation le week-end.

#### Financement

Le périmètre financier de l'expérimentation est estimé à 2,1 M€ par an.

Clermont Auvergne Métropole, la Ville de Clermont Ferrand et le SMTC ont convenu d'une prise en charge à parts égales de ce montant.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le principe d'expérimentation de la gratuité le week-end selon les modalités décrites ci-dessus ;
- de valider la participation de 700 000 € par an de la Ville pour cette expérimentation.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 NOV. 2021**

Pour le Maire et par délégation,  
l'Adjointe aux Finances



Marion CANALES

